

Règlement de consultation

APPEL A LA CONCURRENCE POUR LA CONCLUSION
D'UN CONTRAT DE DROIT COMMUN SUR OFFRE DE PRIX

N° 01/FPL/REC/2026

(SEANCE PUBLIQUE)

OBJET :

**La concession de la gestion du centre de copie de la Faculté
Polydisciplinaire à Larache en lot unique**

ARTICLE 1 : OBJET DU REGLEMENT DE CONSULTATION

Le présent règlement de consultation a pour objet de définir les conditions et modalités relatives à l'appel à concurrence ouvert en vue de l'attribution d'une concession portant sur :

« La gestion en concession du centre de copie de la Faculté Polydisciplinaire à Larache ».

La présente consultation a pour finalité la sélection d'un concessionnaire chargé d'assurer, à ses risques et périls, l'exploitation, la gestion et l'entretien des espaces concernés, dans le respect des dispositions du cahier des charges et de la réglementation en vigueur.

ARTICLE 2 : AUTORITÉ CONCÉDANTE

L'autorité concédante de la présente consultation est la **Faculté Polydisciplinaire à Larache**, représentée par son Doyen, ou par son suppléant dûment habilité à cet effet.

Elle est responsable du centre copie de la **Faculté Polydisciplinaire à Larache**.

ARTICLE 3 : ALLOTISSEMENT

La présente consultation n'est pas allotie.

Elle est lancée en lot unique et porte sur l'ensemble des prestations relatives à la gestion et à l'exploitation du centre de copie de la **Faculté Polydisciplinaire à Larache**.

ARTICLE 4 : CONDITIONS REQUISES DES SOUMISSIONNAIRES

Conformément au dahir des obligations et contrats du 12 septembre 1913 relatif aux contrats et conventions de droits communs.

Peuvent participer à cet appel à concurrence les **personnes physiques ou morales** qui :

- Exercent une activité en rapport avec l'objet de la concession ;
- Justifient des capacités juridiques, techniques et financières requises ;
- Sont en situation fiscale régulière pour avoir souscrit leurs déclarations et réglé les sommes exigibles ou, à défaut de règlement, constituent des garanties suffisantes pour le comptable chargé du recouvrement ;
- Sont affiliées à la C.N.S.S. ou à un régime particulier de prévoyance sociale et souscrivent de manière régulière leurs déclarations de salaires auprès de cet organisme ;
- Sont en mesure d'assurer l'exploitation dans les délais impartis ;
- Souscrivent une police d'assurance couvrant, dans les limites et conditions fixées par le cahier des charges, les risques découlant de leur activité professionnelle.

Tout **candidat ne remplissant pas** ces conditions **sera écarté de la procédure**.

ARTICLE 5 : PRESENTATION DES DOSSIERS DES SOUMISSIONNAIRES

Le dossier à présenter par chaque concurrent est mis dans un pli fermé portant les mentions suivantes :

- Le nom et l'adresse du concurrent ;
- L'objet du contrat ;
- La date et l'heure de la séance d'ouverture des plis ;
- L'avertissement que « *le pli ne doit être ouvert que par le président de la commission d'appel à la concurrence lors de la séance publique d'ouverture des plis* »

Ce pli contient deux enveloppes distinctes :

- a) La première enveloppe contient, les pièces des dossiers administratifs, techniques et complémentaires. Cette enveloppe doit être fermée et porter de façon apparente la mention "*Dossiers administratif, technique et complémentaires* » ;
- b) La deuxième enveloppe contient l'offre financière. Elle doit être fermée et porter de façon apparente la mention « *Offre financière* » ;

Les deux (2) enveloppes visées ci-dessus indiquent de manière apparente :

- Le nom et l'adresse du concurrent ;
- L'objet du contrat ;
- La date et l'heure de la séance d'ouverture des plis ;

ARTICLE 6 : ETABLISSEMENT DES ACTES D'ENGAGEMENT

Les actes d'engagements doivent être sur papier, conformes au modèle prévu par le dossier d'appel à concurrence et ne doivent contenir ni restriction, ni réserve. Tout acte d'engagement qui contient des restrictions ou des réserves ou qui présente avec le modèle prescrit une différence substantielle sera déclaré nul et non avenu.

Cet acte d'engagement dument rempli, et comportant le relevé d'identité bancaire (RIB), est signé par le concurrent ou son représentant habilité.

Le montant total de l'acte d'engagement doit être libellé en chiffres et en toutes lettres.

Les soumissionnaires doivent présenter, à l'appui de leur acte d'engagement, un bordereau de prix estimatif établis conformément au modèle figurant au dossier d'appel à concurrence.

Les indications du bordereau de prix estimatif doivent être en parfaite concordance tant entre elles qu'avec celles de l'acte d'engagement.

Le prix unitaire et le montant total du bordereau de prix estimatif doivent être libelles en chiffres.

En cas de discordance entre le montant total de l'acte d'engagement, et de celui du bordereau de prix estimatif, le montant de ce dernier document est tenu pour bon pour établir le montant réel de l'acte d'engagement.

ARTICLE 7 : DEPOT DES PLIS DES CONCURRENTS

- Soit déposés, contre récépissé dans le bureau du service Financier à la FPL.
- Soit envoyés, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit remis, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis.
- Soit Déposés électroniquement via le portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma Chacune des pièces constituant la réponse du concurrent à la consultation, est insérée, individuellement, dans l'enveloppe électronique la concernant. Conformément aux conditions d'utilisation du portail des marchés publics, chaque document est signé, électroniquement, par le concurrent ou la personne dûment habilitée à le représenter, à l'exception des pièces d'ordre administratif et technique dématérialisées. Lorsqu'il s'agit d'un groupement, ces pièces sont signées, soit par l'ensemble des membres du groupement, soit uniquement par le mandataire conformément aux dispositions du paragraphe C) de l'article 150 du décret précité n° 2-22-431.

La signature électronique des pièces et documents s'effectue, à travers le portail des marchés publics, au moyen d'un certificat de signature électronique conformément aux dispositions des

textes législatifs et réglementaires en vigueur et aux conditions d'utilisation du portail des marchés publics.

NB : La commission d'appel d'offres écarte toute soumission électronique dont les pièces ne sont pas signées via un certificat de signature électronique.

Le délai pour la réception des plis expire à la date et à l'heure fixée par l'avis de l'appel d'offres pour la séance d'examen des offres. Les plis déposés ou reçus postérieurement au jour et à l'heure fixée ne sont pas admis.

Article 8 : Retrait des plis

Le dossier d'Appel d'Offres doit être téléchargé du Portail des Marchés Publics (www.marchespublics.gov.ma).

Conformément aux Dispositions de l'Article 35 du Décret N° 2-22-431 précité et de l'Article 14 de l'arrêté du Ministre délégué auprès de la Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du budget N° 1692-23 du 4 hijra 1444 (23 juin 2023), tout pli déposé ou reçu électroniquement peut être retiré, par le Concurrent, antérieurement au jour et à l'heure fixés pour la séance d'ouverture des plis.

Les Concurrents ayant procédé au retrait de leurs plis peuvent, dans les conditions fixées à l'Article 34 du Décret N° 2-22-431 précité, Présenter de nouveaux plis.

Article 9 : Délai d'approbation

Les concurrents restent engagés par leurs offres pendant un délai de trente (30) jours, à compter de la date d'ouverture des plis.

Lorsque le Maître d'Ouvrage décide de demander à l'attributaire de proroger la validité de son offre, il doit, avant l'expiration du délai visé à l'alinéa premier du présent article, lui proposer, de maintenir son offre pour une période supplémentaire ne dépassant pas trente (30) jours. L'attributaire doit faire connaître sa réponse avant la date limite fixée par le Maître d'Ouvrage.

ARTICLE 10 : LISTE DES PIECES JUSTIFIANT LES CAPACITES ET LES QUALITES DES CONCURRENTS ET PIECES COMPLEMENTAIRES

Dans le cadre de cet appel à concurrence, chaque concurrent est tenu, de présenter le Cahier de Charges paraphé et signé, un dossier administratif, un dossier technique, un dossier complémentaire, et une offre financière.

1. Dossier administratif et pièces complémentaires :

Pour chaque concurrent, au moment de la présentation des offres : Ce dossier doit comprendre :

- a) Une déclaration sur l'honneur, en un exemplaire unique, et conforme au modèle annexe au dossier d'appel à concurrence.
- b) La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent.
- c) Une attestation délivrée par le percepteur du lieu d'imposition depuis moins d'un an, certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière.
- d) Une attestation délivrée depuis moins d'un an par la Caisse Nationale de Sécurité Sociales certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme.
- e) Attestation d'immatriculation au registre de commerce.
- f) L'original du récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu, le cas échéant.

NB : les cautions provisoires sous forme de chèque ne sont pas acceptées.

- g) Le cahier des charges paraphé et signé par le concurrent ou la personne habilitée à cet effet, avec la mention « lu et accepté » ;
- h) Le règlement de consultation (RC) paraphé et signé par le concurrent ou la personne habilitée à cet effet, avec la mention « lu et accepté » ;
- i) Une attestation de visite des lieux signée par le représentant de la Faculté (facultative).

2. Dossier technique

Ce dossier doit comprendre :

- a) Une note indiquant les moyens humains, techniques et matériels du concurrent et mentionnant éventuellement, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations à l'exécution desquelles le concurrent a participé et la qualité de sa participation.

- b) Un document attestant l'expérience du prestataire en matière de l'exercice d'activités commerciales similaires.

3. Offre financière

Le dossier de l'offre financière doit comprendre :

- a) L'acte d'engagement établi conformément au modèle annexe ;
b) Le bordereau de prix estimatif conformément au modèle annexe ;

En cas de discordance entre les indications de prix de ces différentes pièces, le montant du bordereau des prix est tenu pour bon pour établir le montant réel de l'acte d'engagement.

Les offres financières sont exprimées en dirhams marocain TTC.

NB : Toutes les pièces contenues dans les dossiers et les offres présentées par les concurrents doivent être établies en langue française.

4. Visite des lieux

Une visite des lieux sera organisée par le Maître d'Ouvrage à l'intention des candidats le **24/09/2026 à partir de 14h00 jusqu'au 15h00**. Les concurrents sont invités à se présenter afin de prendre connaissance de l'importance des prestations à effectuer et relever sur place tous les renseignements qui leurs sembleront utiles. (La présence reste facultative)

ARTICLE 11 : MODIFICATION DANS LE DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Des modifications peuvent être apportées au dossier de candidature, à tout moment avant la date limite de dépôt des dossiers.

Ces modifications ne peuvent en aucun cas changer l'objet de la concession.

Toutes les modifications seront communiquées à tous les candidats ayant retiré le dossier de candidature et, le cas échéant, publiées sur le site officiel de la faculté ou tout autre support indiqué dans l'avis de consultation.

Lorsque ces modifications nécessitent un report de la date limite de dépôt des dossiers, un avis précisant la nouvelle date sera communiqué aux candidats dans un délai raisonnable, de manière à garantir à chacun un temps suffisant pour préparer sa candidature.

ARTICLE 12 : RETRAIT DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est mis gratuitement à la disposition des candidats dans le bureau indiqué dans l'avis d'appel à candidature, à partir de la publication de l'avis et jusqu'à la date limite de dépôt des dossiers.

Le candidat ou son représentant peut retirer le dossier directement auprès du bureau désigné.

Si, pour une raison quelconque, le dossier n'est pas remis au candidat ou à son représentant, celui-ci pourra en faire la demande par écrit auprès de **l'autorité concédante**, qui prendra les dispositions nécessaires pour permettre au candidat de se procurer le dossier dans les meilleurs délais.

Le dossier de candidature peut également être téléchargé à partir du site internet de la Faculté Polydisciplinaire à Larache : <https://fpl.ac.ma/site>

ARTICLE 13 : LANGUE DE L'OFFRE

Toutes les pièces contenues dans les dossiers et les offres présentées par les candidats doivent être établies en français ou en arabe.

ARTICLE 14 : MONNAIE DE L'OFFRE

La monnaie dans laquelle le prix de l'offre doit être formulé et exprimé est le Dirham Marocain (MAD).

ARTICLE 15 : CRITERES D'APPRECIATION ET D'EVALUATION DES OFFRES

Le jugement des offres proposées par les concurrents dans le cadre de l'appel à la concurrence susvisé se fera en séance publique.

La commission de jugement des offres tiendra compte des propositions techniques et financières des concurrents notamment :

- La capacité de l'entreprise à répondre aux stipulations du présent cahier des charges ;
- Les moyens humains, techniques et matériels et les références techniques du prestataire ;
- Le montant de l'offre financière.

La procédure de jugement des offres comportera les phases suivantes :

Phase 1 : Analyse des dossiers administratif, technique et complémentaire

Cette analyse tend à s'assurer de la conformité globale des dossiers administratif, technique et complémentaire aux stipulations du cahier des charges et au règlement de consultation.

Lorsque la commission constate des erreurs matérielles ou des discordances dans les pièces du dossier administratif, elle admet l'offre du concurrent concerne, sous réserve de l'introduction des rectifications nécessaires.

Phase 2 : Ouverture des offres financières

Ne seront acceptées dans cette phase que les offres ayant été retenues à l'issue de la phase 1

L'offre la plus avantageuse est celle évaluée la plus disant.

Dernière page du règlement de consultation relatif à :

**APPEL A LA CONCURRENCE POUR LA CONCLUSION
D'UN CONTRAT DE DROIT COMMUN SUR OFFRE DE PRIX
N°01/FPL/REC/2026 :**

**La concession de la gestion du centre de copie de la Faculté
Polydisciplinaire à Larache.
En lot unique**

Le Concurrent

Cachet et signature (avec la mention lu
et accepté écrite à la main)

Le doyen de la Faculté

Le Doyen :



BENNANI MECHITA MOHCINE

Fait à Larache, le :

ANNEXES :

Annexe 1 : ACTE D'ENGAGEMENT

APPEL À LA CONCURRENCE N°01/FPL/REC/2026

OBJET : « La gestion en concession du centre de copie de la Faculté Polydisciplinaire à Larache »

a) Pour les personnes physiques :

Je soussigné..... (Prénom, nom et qualité), agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,

Adresse du domicile élu :

.....

Affilié à.....sous le numéro:.....

Inscrit au registre du commerce de..... (localité) sous le numéro.....

Inscrite à la taxe professionnelle sous le numéro :

Numéro de l'identifiant commun de l'entreprise :

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés ;

b) Pour les personnes morales :

Je soussigné.....(prénom, nom et qualité) agissant au nom et pour le compte

de.....(raison sociale et forme juridique), au capital social de.....

Adresse du siège social de la société :

Adresse du domicile élu :

Affiliée à..... sous le numéro :

Inscrite au registre du commerce..... (localité) sous le numéro:.....

Inscrite à la taxe professionnelle sous le numéro :

Numéro de l'identifiant commun de l'entreprise :

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés ;

C - Partie commune à tous les concurrents :

Après avoir pris connaissance du cahier des charges et des conditions fixées par la Faculté pour l'exploitation du centre de copie :

1. Je m'engage à exploiter le centre de copie conformément aux prescriptions de la Faculté et aux conditions prévues dans le cahier des charges ;
2. Je propose une redevance annuelle d'un montant de : (en lettres et en chiffres), que je m'engage à verser sur le compte bancaire de la Faculté Polydisciplinaire à Larache, ouvert à la Trésorerie Générale du Royaume – Larache, N° 310 735 1046130702112201 06, avant le début de chaque année d'exploitation.

Fait à, le

Signature et cachet du candidat

Annexe 2 : DECLARATION SUR L'HONNEUR

A. PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION

Appel à la concurrence sur offres des prix n°01/FPL/REC/2026 du 28/09/2026 à 14h30.

Objet : La concession de la gestion du centre de copie de la Faculté Polydisciplinaire à Larache.

B. PARTIE RESERVEE AU CONCURRENT

a) Pour les personnes physiques

Je soussigné :(prénom, nom et qualité), n° téléphone, n° fax, adresse électronique, agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,

Adresse du domicile élu :

Affilié à la CNSS sous le n° : (1), inscrit au registre du commerce de (localité) sous le n°, n° de patente (1), N° du compte courant postal bancaire ou à la TGR(RIB)

b) Pour les personnes morales

Je soussigné(prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise), n° téléphone, n° fax, adresse électronique, Agissant au nom et pour le compte de (Raison sociale et forme juridique de la société) au capital, adresse du siège social de la société

Adresse de domicile élu

Affiliée à la CNSS sous le n° (1), inscrite au registre du commerce de(localité) sous le n° (1), n° de patente..... (1) N° du compte courant postal bancaire ou à la TGR.....(RIB)

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés :

Déclare sur l'honneur :

- 1- M'engager à couvrir, dans les limites fixées dans le cahier des charges, par une police d'assurance, les risques découlant de mon activité professionnelle ;
- 2- Etant en redressement judiciaire j'atteste que je suis autorisé par l'autorité judiciaire compétente à poursuivre l'exercice de mon activité ;
- 3- M'engager à ne pas recourir par moi-même ou par une personne interposée à des pratiques de fraude ou de corruption de personnes qui interviennent à quelque titre que ce soit dans les différentes procédures de passation, de gestion et d'exécution du présent contrat.
- 4- M'engager à ne pas faire par moi-même ou par personnes interposées, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion du présent contrat.
- 5- Certifie l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'honneur et dans les pièces fournies dans mon dossier de candidature.
- 6- Que je ne suis pas en situation d'intérêt.

Fait à le.....

Signature et cachet du concurrent

(1) Pour les concurrents non installés au Maroc, préciser la référence aux documents équivalents lorsque ces documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine ou de provenance

(2) En cas de groupement, chacun des membres doit présenter sa propre déclaration sur l'honneur

Annexe 3 : BORDEREAU DES PRIX

Appel à la Concurrence

**Pour la conclusion d'un contrat de droit commun
sur offre de prix concernant**

**‘ La concession de la gestion du centre de copie
de la Faculté Polydisciplinaire à Larache ’**

Désignation	Prix annuel	Quantité (Nombre de mois)	Prix total (1 année) Dhs
Redevance de la gestion du centre de copie			
Total HT			
TVA (20%)			
Total TTC			